



## LES DIFFERENTS CHEQUES ENERGIE EN 2022



**Réglementation** : Décret n° 2022-1407 du 5 novembre 2022 relatif au chèque énergie pour les ménages chauffés au fioul domestique Arrêté du 24 février 2021 modifiant le seuil d'éligibilité au chèque énergie et instituant un plafond aux frais de gestion pouvant être déduits de l'aide spécifique Décret n° 2020-1763 du 30 décembre 2020 modifiant les modalités de mise en œuvre du chèque énergie Décret n° 2021-1541 du 29 novembre 2021 relatif à la revalorisation du chèque énergie au titre de l'année 2021 Articles L.124-1 à L.124-5 du code de l'énergie Articles L.124-1 à R.124-16 du code de l'énergie Arrêté du 7 mai 2018 modifié relatif aux pièces que l'Agence de services et de paiement peut demander aux personnes morales et organismes acceptant le chèque énergie

Nature des chèques énergie	Objectifs	Montant	Conditions d'attribution	Observations
Chèque énergie traditionnel Le chèque énergie existe depuis 2018.	C'est une aide nominative destinée aux ménages les plus modestes pour les <b>aider à payer leurs factures d'énergie</b> , qui concerne aussi bien les factures d'électricité que <b>celles de gaz, de bois, de fioul, etc.</b> Il peut aussi financer certains travaux de rénovation énergétique.	En 2022 le montant du chèque est compris entre 48€ et 277€	vivre dans un logement qui est imposable à la taxe d'habitation (même si vous en êtes exonéré) ; avoir déclaré ses revenus auprès de l'administration fiscale ; ne pas dépasser un certain montant de ressources déterminé en fonction de vos revenus et de la composition de votre ménage (revenu fiscal de référence par unité de consommation : RFR/UC).	En 2022, environ 5,8 millions de foyers en sont bénéficiaires. Les fournisseurs d'énergie peuvent accepter le <b>chèque énergie 2022 en paiement jusqu'au 31 mars 2023.</b>
Chèque énergie exceptionnel :	Pour faire face à la <b>flambée des prix de l'énergie</b>	100 à 200€	Selon <b>les revenus fiscaux</b> : 200€ pour les ménages au revenu fiscal de moins de 10800€. 100€ pour les ménages au revenu fiscal égal à 10800€ ou inférieur à 17400€	Verser à plus de 40 % des foyers les plus modestes <b>versés dès début décembre</b> . L'envoi des chèques se fera dès le 1 <sup>er</sup> décembre 2022
Chèque énergie exceptionnel : opération fioul : <a href="https://chequefioul.asp-public.fr/chqfuel/">https://chequefioul.asp-public.fr/chqfuel/</a> .	verser aux ménages aux revenus modestes <b>se chauffant au fioul</b> .	De 100€ à 200€	<b>Selon les revenus</b> : 200€ pour les ménages au revenu fiscal de moins de 10800€. 100€ pour les ménages au revenu fiscal égal à 10800€ ou inférieur à 20000€	les ménages ayant utilisés leur chèque énergie de l'année devront le demander sur la plateforme permettant d'en faire la demande ouvre dès le 8 novembre 2022